

L'ACPR EN BREF

Présentation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution



QU'EST-CE QUE L'ACPR ?

L' **Autorité de contrôle prudentiel**⁽¹⁾ et de **résolution**⁽²⁾ est une autorité administrative adossée à la Banque de France chargée d'assurer le contrôle du secteur bancaire et assurantiel en France

(1) Le **contrôle prudentiel** consiste à s'assurer de la santé financière des établissements, notamment leur dotation en fonds propres, leur liquidité et leur dispositif de maîtrise des risques conformément à la réglementation

(2) La **résolution** consiste en la mise en place de mesures de prévention et de résolution des crises, alternatives à la liquidation, dans les domaines de la banque et de l'assurance.

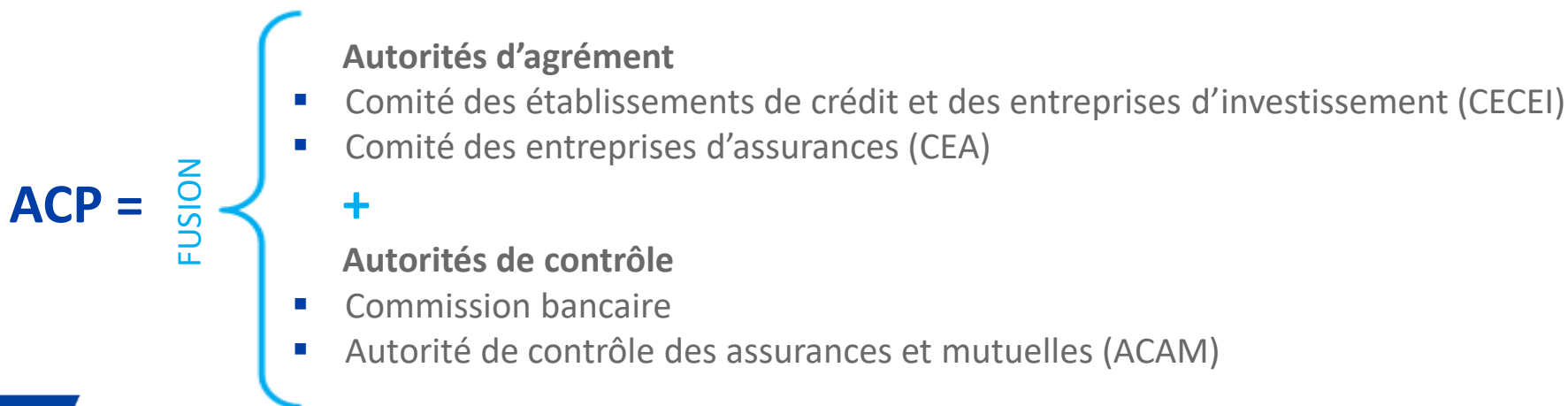


POURQUOI L'ACP* A-T-ELLE ÉTÉ CRÉÉE EN 2010 ?

Après la crise financière internationale de 2008, Christine Lagarde, Ministre de l'Économie, annonce l'année suivante la création en France d'une nouvelle autorité pour superviser les banques et les assurances, autour de 3 objectifs :

- garantir la stabilité financière
- protéger la clientèle
- renforcer l'influence française dans les instances internationales et européennes

En 2010, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) est mise en place, avec une nouvelle compétence, la protection du consommateur, notamment *via* le contrôle de la commercialisation des produits financiers



QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES À RETENIR ? (1/2)



2010

- **Mise en place de l'ACP** (mars)

- **3 agences européennes** de supervision voient le jour
ABE, AEAPP, AEMF*



2013

L'ACP se voit attribuer une nouvelle mission : la **résolution**, et devient l'**ACPR**



2015

Entrée en vigueur du Mécanisme de résolution unique (**MRU**)



2011

Création du **Pôle commun ACP-AMF** dédié à la protection de la clientèle



2014

Entrée en vigueur du Mécanisme de surveillance unique (**MSU**)

*Autorité bancaire européenne - *European Banking Authority* (EBA)

Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles - *European Insurance and Occupational Pensions Authority* (EIOPA)

Autorité européenne des marchés financiers - *European Securities and Market Authority* (ESMA)

QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES À RETENIR ? (2/2)

2016

- Création du **Pôle Fintech-Innovation** dédié aux Fintech et à l'innovation (point d'entrée des porteurs de projets innovants...)
- Extension des pouvoirs de **résolution** de l'ACPR au secteur de **l'assurance**
- Création du **Pôle de stabilité financière** (coordination des actions de l'ACPR et de la Banque de France sur ce thème : analyse des risques, politique macro-prudentielle, sujets de réglementation internationale...)

2021

Création d'une **Direction unifiée de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)**

2023

Création du **Collectif Agir pour la Planète (CAP)** pour diffuser une culture des risques climatiques et environnementaux au sein de l'ACPR et de la Banque de France

2020


- **1^{ers} tests de résistance climatiques** menés avec les banques et assurances
- Mesures ciblées pour préserver la stabilité financière dans le contexte de crise économique liée au **Covid-19**

2022


Mise en place d'une cellule de crise dès le début de **la guerre en Ukraine**.
Suivi rapproché des secteurs bancaire et assurantiel et du risque cyber.




UNE AUTORITÉ ADOSSÉE À LA BANQUE DE FRANCE (BDF), C'EST-À-DIRE ?




Le gouverneur de la Banque de France, M. François Villeroy de Galhau, est le président de l'ACPR, le vice-président de l'ACPR, M. Jean-Paul Faugère, siège au Conseil général de la Banque de France



Tous les agents de l'ACPR sont **employés par la Banque de France**
L'ACPR recourt aux **fonctions supports de la BDF** dans une optique de mutualisation (gestion du personnel, gestion immobilière, informatique, etc.)
L'ACPR arrête son budget qui constitue un **budget annexe** de la BDF



Les recettes de l'ACPR sont essentiellement constituées des **contributions versées par les entités supervisées**
Les plafonds d'emploi et de ressources sont fixés par le Parlement, intégrés à la Loi de Finances



L'action de l'ACPR s'inscrit dans le cadre des **missions** de la Banque de France :
Stabilité financière ← ACPR
Stratégie monétaire
Services à l'économie



QUELLES SONT LES PRINCIPALES MISSIONS DE L'ACPR ? (1/2)

L'ACPR assure **4 missions principales** d'intérêt général :

1

Préserver la stabilité financière, tant du système dans son ensemble que de chaque établissement (banque et assurance)

- **Autoriser les nouveaux acteurs :**
 - octrois, modifications d'agréments, autorisations, enregistrements
 - modifications d'actionnariat, opérations de fusion ou transferts de portefeuille, décisions de gouvernance (désignation de dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés en assurance)...
 - collaboration avec l'AMF sur plusieurs activités d'autorisation
- Exercer une **surveillance permanente de la situation financière des organismes supervisés** et **veiller à l'application de la réglementation prudentielle**
- Contribuer, au plan international et européen, à **l'élaboration des règles prudentielles** s'appliquant aux banques et aux assurances afin de prévenir les risques de déstabilisation du système financier (risques systémiques)

QUELLES SONT LES PRINCIPALES MISSIONS DE L'ACPR ? (2/2)

2 Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme *via* la supervision des mesures de prévention mises en œuvre par les établissements

3 Protéger la clientèle des professionnels de la banque et de l'assurance

4 Mettre en place des dispositifs de prévention des crises dans les domaines de la banque et de l'assurance et de « résolution » en cas de faillite d'un établissement



QUELLES SONT SES AUTRES MISSIONS CLÉS ?

Représenter la France en tant qu'autorité de contrôle aux niveaux international et européen, contribuer au **renforcement de la réglementation** du secteur financier

Enrichir, partager et diffuser nos expertises du secteur financier auprès des milieux académiques, des établissements supervisés... (études et recherches, conférences, séminaires)

Contribuer à l'**évaluation des risques** du système financier, notamment les risques émergents (cyber, climatiques)

Dialoguer, accompagner les acteurs de la **Fintech** et préparer les méthodes de contrôle de demain (Suptech)



QUEL CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR LA SUPERVISION DES BANQUES & ASSURANCES ?

Des réglementations très largement **harmonisées** aux plans international et européen

Définition des standards internationaux

BCBS

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire



Association internationale des contrôleurs d'assurance



Groupe d'action financière
Organisme intergouvernemental de LCB-FT

Proposition et adoption des textes législatifs au niveau européen



Commission européenne



Conseil européen



Parlement européen

Publication des orientations, précision des directives ou règlements européens, vérification de leur application par les superviseurs nationaux



Autorité bancaire européenne



Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

Mise en œuvre au plan national



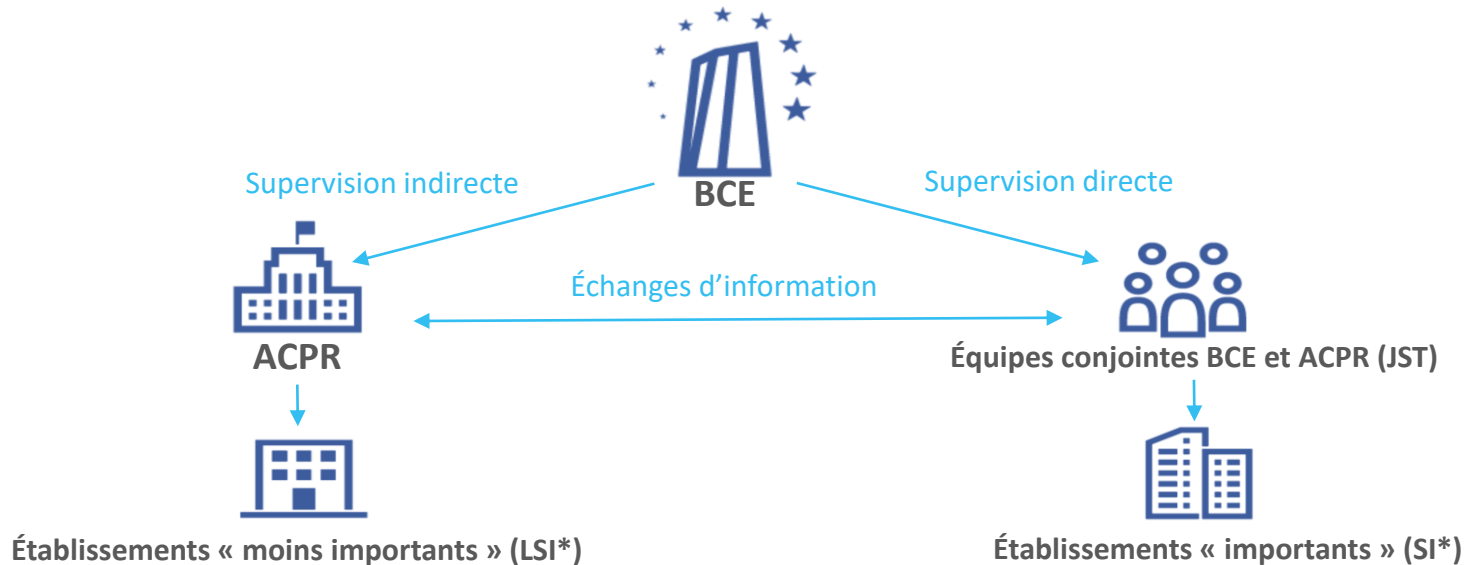
Lois (notamment pour la transposition de directives), décrets



Avis, instructions, notices de l'ACPR

AU NIVEAU OPÉRATIONNEL, COMMENT S'ORGANISE LA SUPERVISION ?

Le contrôle des établissements de crédit s'effectue en Europe dans le cadre du Mécanisme de surveillance unique (MSU), qui organise la supervision des banques entre l'ACPR et la BCE



Concernant les **organismes d'assurance**, leur supervision s'effectue directement par l'ACPR (comme les LSI*)

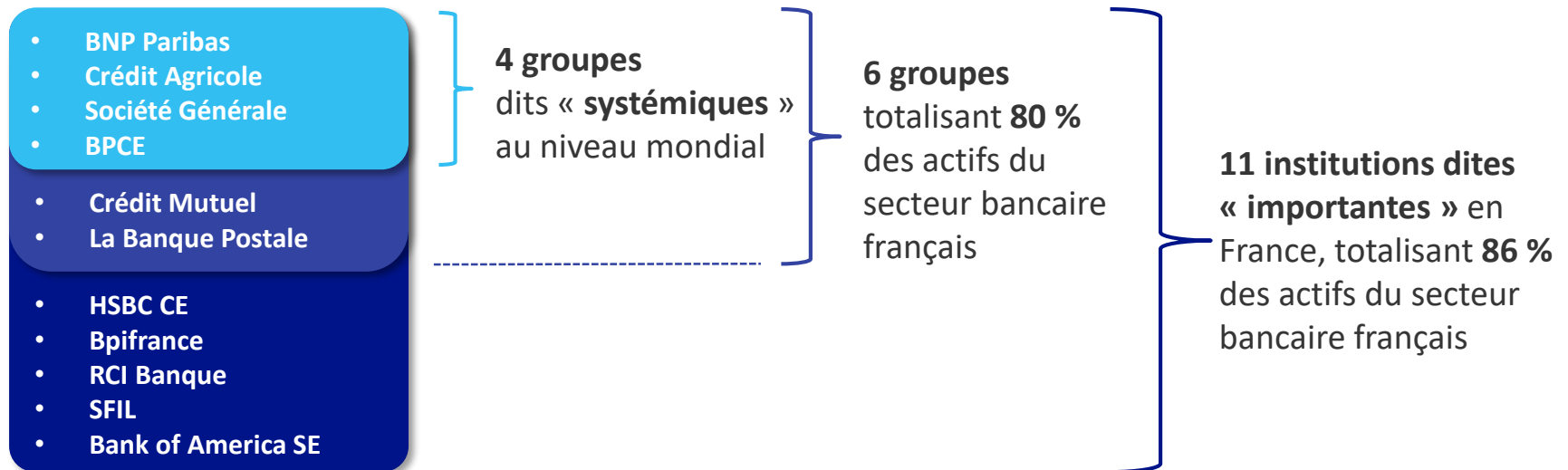
Les missions de **protection de la clientèle**, de **lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** relèvent aussi directement de l'ACPR pour les deux secteurs (banque & assurance)

Le **Mécanisme de résolution unique (MRU)**, 2^e pilier de l'Union bancaire, est bâti sur les mêmes principes que le MSU

* JST : *Join Supervisory Team*
LSI : *Less Significant Institutions*
SI : *Significant Institutions*

POURQUOI DISTINGUE-T-ON LES INSTITUTIONS « IMPORTANTES » BANCAIRES DES INSTITUTIONS « MOINS IMPORTANTES » ?

L'enjeu de cette classification vise à distinguer les établissements dont la défaillance est susceptible de créer une crise « systémique » au niveau mondial ou européen (causer des troubles importants à l'ensemble du système financier et à l'activité économique de plusieurs pays)



Sources : [BCE](#), [ACPR](#)

QUELS SONT LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACPR EN 2023 ? (1/2)



EFFECTIFS & BUDGET

1 065

équivalents temps plein (ETP)

(cf. annexe 3)

231,7

millions d'euros

AGRÉMENTS & SANCTIONS

223

décisions d'agréments et autorisations

6

décisions prononcées par la Commission des sanctions

Source : [Rapport annuel 2023](#)

QUELS SONT LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACPR EN 2023 ? (2/2)

ÉTABLISSEMENTS SUPERVISÉS PAR L'ACPR *(cf. annexe 2)*

657

établissements supervisés
dans le secteur bancaire

660

assurances et mutuelles
supervisées

INTERMÉDIAIRES ENREGISTRÉS À L'ORIAS CONTRÔLÉS PAR L'ACPR

65 000

Intermédiaires contrôlés par l'ACPR
au titre des pratiques commerciales

dont
26 000

Intermédiaires contrôlés par l'ACPR
au titre de la lutte contre le
blanchiment des capitaux et le
financement du terrorisme

MISSIONS DE CONTRÔLE SUR PLACE

97

dans le domaine prudentiel

95

dans le domaine des pratiques
commerciales

43

dans le domaine de la LCB-FT

Source : [Rapport annuel 2023](#)

QUELS SONT LES ORGANES DE DÉCISION DE L'ACPR ?

COLLÈGE DE SUPERVISION

Formation plénière

Sous collège sectoriel
assurance⁽²⁾

Formation restreinte⁽¹⁾

Sous-collège sectoriel
banque⁽²⁾

COMMISSION DES SANCTIONS

COLLÈGE DE RÉOLUTION

QUELLES SONT LES AUTRES INSTANCES ?

COMMISSIONS CONSULTATIVES

Affaires Prudentielles

LCB-FT⁽³⁾

Pratiques commerciales

Climat et Finance durable

Comité scientifique

COMITÉ D'AUDIT

- (1) La **formation restreinte** du Collège de supervision traite des questions individuelles pouvant avoir un effet significatif sur les secteurs banque et assurance ou sur la stabilité financière. Elle examine aussi les questions sur la surveillance des conglomérats financiers
- (2) Les **sous-collèges sectoriels**, banque, assurance, sont compétents pour les dossiers individuels et les questions d'ordre général spécifiques à leur secteur
- (3) **Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Secrétariat général de l'ACPR

- Directions 1 et 2 du contrôle des banques
- Délégation au contrôle sur place
- Directions 1 et 2 du contrôle des assurances
- Direction des contrôles spécialisés et transversaux
- Direction de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Direction du contrôle des pratiques commerciales

Contrôle

- Direction des autorisations
- Pôle fintech-innovation
- Direction de la résolution
- Service de la commission des sanctions

Ante et post contrôle

- Direction des affaires juridiques
- Direction des affaires internationales
- Direction d'étude et d'analyse des risques
- Responsable des données de l'ACPR
- Service qualité et méthodes

Fonctions transversales

- Direction des ressources humaines et des moyens
- Unité communication

Fonctions supports

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

CONSULTEZ LES SITES INTERNET



 [acpr.banque-france.fr](https://www.acpr.banque-france.fr)



 [abe-infoservice.fr](https://www.abe-infoservice.fr)

Site au service du public qui informe, alerte et oriente les clients du secteur financier dans leurs démarches

SUIVEZ L' ACPR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



ANNEXE 1 : LES IMPLANTATIONS DE L'ACPR

- 📍 Paris Saint-Lazare : Place de Budapest (bâtiment Intown) et Rue de Londres
- 📍 Lille (un bureau ACPR au sein de la succursale BDF)
- 📍 Tours (un bureau ACPR au sein de la succursale BDF)



Bâtiment ACPR, Intown, Saint-Lazare

ANNEXE 2 : ENTITÉS AUTORISÉES À EXERCER EN FRANCE

31/12/2023

657

établissements
supervisés
dans le secteur bancaire

Établissements de crédit (agrés en France et à Monaco)	331
Entreprises d'investissement	98
Sociétés de financement	144
Établissements de paiement	55
Prestataires de services d'information sur les comptes	10
Établissements de monnaie électronique	19

Autres établissements autorisés par l'ACPR : 214 (dont 5 sociétés de tiers financement et 209 changeurs manuels)

Succursales d'établissements de l'espace économique européen relevant du libre établissement : 179

660

assurances et mutuelles
supervisées

Organismes d'assurance : sociétés d'assurance, organismes de retraite professionnelle supplémentaire, sociétés de réassurance, succursales de pays tiers (code des assurances)	302
Institutions de prévoyance (code de la sécurité sociale) et de retraite professionnelle supplémentaire	34
Mutuelles (code de la mutualité)	324

ANNEXE 3 : ZOOM SUR LA DIVERSITÉ À L'ACPR/BANQUE DE FRANCE

La Banque de France s'attache à veiller au respect de la diversité sous toutes ses formes, à lutter contre les discriminations, à favoriser la parité Femme/Homme et à garantir un environnement de travail de qualité.

→ Plus d'informations sur le site [Banque de France](#) (rubrique Responsabilité sociale d'entreprise)



LE SAVIEZ-VOUS ?

À l'ACPR, sur les 1 065 ETP :

- Moyenne d'âge : 40 ans
- 49 % femmes / 51 % hommes

Au 31/12/2023